

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SALLE MUNICIPALE
RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS NOISEENNES °**

À transmettre au Service des Relations Publiques **6 semaines** minimum avant la date sollicitée
(relations.publiques@noisylesec.fr) ou place du maréchal-Foch 93 130 Noisy-le-Sec

NOISY LE SEC, le :/...../.....

ASSOCIATION :

Nom et qualité du demandeur :

Adresse :

.....

.....

N° de téléphone :/...../...../.....

Courriel :

DATE SOUHAITÉE :

SALLE SOUHAITÉE : Horaires :

Gérard Philipe – 115 rue Jean Jaurès, **amplitude horaire maximale de 9h à 23h**,
capacité d'accueil maximale de 49 à 100 personnes, selon configuration

Joséphine Baker – 16 rue Léo Lagrange, **amplitude horaire maximale de 9h à 22h**,
capacité d'accueil maximale 200 personnes, selon configuration

Uniquement pour des réunions non publiques

Charlie Chaplin – 34/36 rue Moissan, 10h à 12h30 14h à 17h30 18h30 à 21h30,
salles de 30 et 70 personnes. Du mardi au samedi excepté vacances scolaires et jours fériés

Paul Vaillant Couturier – 51 Paul Vaillant Couturier, 9h30 à 12h 14h à 17h30

18h30 à 21h30, 2 salles de 19 personnes. Du lundi au samedi

Les horaires d'attribution vous seront confirmés par un courrier de la part de la Ville

MOTIF PRÉCIS DE LA DEMANDE :

(Préciser : réunion interne, réunion publique, permanence, exposition, atelier, etc)

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :

En cas de besoin de matériel, merci de joindre le formulaire adapté dûment rempli (pour les salles Joséphine Baker et Gérard Philipe uniquement)

Je certifie conforme les informations mentionnées ci-dessus. **DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR :**

Nom et prénom :

- ° Inscrites sur le fichier de la Vie associative depuis au moins 6 mois
- Au vu du nombre important de demandes et par souci d'équité, **une seule attribution annuelle des salles Gérard-Philipe ou Joséphine Baker pourra être accordée par association.** Toute demande supplémentaire devra faire l'objet d'une demande argumentée et circonstanciée.

Attention, cette demande ne constitue en aucun cas une réservation. Une réponse écrite vous sera adressée par la Ville.

Toute demande incomplète entraînera automatiquement un non traitement de cette dernière.